

L'administration intraveineuse des substances de contraste en Imagerie médicale au CHUQ

Rapport d'évaluation 01-07

SOMMAIRE

En milieu hospitalier où la sécurité des patients occupe une place prépondérante, il est primordial de mettre l'accent sur la prévention des infections nosocomiales. Dans ce contexte, le Comité de gestion des risques et le Comité de prévention des infections se sont interrogés sur une pratique en vigueur au Département de radiologie du CHUQ, à savoir l'administration intraveineuse de substances de contraste en radiologie. Leur interrogation portait sur le risque de contamination et d'infection associé à cet examen diagnostique pratiqué en salle de tomodensitométrie de même que sur les solutions de rechange envisageables. Ils se sont adressés à l'équipe de l'Unité d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (UETMIS) pour obtenir un avis.

Selon la pratique actuelle, du matériel médical à usage unique est partagé entre plusieurs patients. En effet, un même contenant de substance de contraste installé sur un système d'injection est utilisé pour une administration consécutive par voie intraveineuse à plus d'un patient; seule une tubulure à double valves de non-retour reliant le patient à l'injecteur est changée à chaque patient. Cette pratique est justifiée par les coûts élevés de ces substances.

Répondant à l'avis qui lui était demandé, l'UETMIS a évalué le risque de prolifération des microorganismes dans les substances de contraste, les risques de contamination dus à une défaillance des valves de non-retour ainsi que les risques d'infection associés à l'administration des substances de contraste. Pour ce faire, l'UETMIS a procédé selon une méthodologie rigoureuse. De l'information complémentaire sur la méthode d'administration a été obtenu par l'observation directe de la technique en vigueur au CHUQ et par l'envoi d'un questionnaire à sept hôpitaux universitaires québécois.

Les conclusions de cette évaluation ont conduit l'UETMIS à recommander au Département d'imagerie médicale de poursuivre la pratique en usage conditionnellement à l'ajout de certaines mesures de sécurité telles que : observer des règles strictes d'asepsie, faire une ponction unique dans les bouteilles, respecter les délais d'utilisation des substances de contraste, mettre en place des mécanismes de surveillance des épisodes de fièvre chez les patients hospitalisés ayant reçu une injection de substances de contraste. La rédaction et la transmission au personnel d'une procédure écrite et la mise en œuvre des mêmes conditions dans les autres secteurs du CHUQ où des substances de contraste sont administrées en contenants multidoses pour plus d'un patient complètent l'ensemble des recommandations.